

REGLEMENT INTERIEUR

Ecole de la vague Bleue

(CE DOCUMENT DOIT ETRE LU ET SIGNE PAR L'ADHERENT PUIS REMIS AU BUREAU)

- 1) Le TAEKWONDO doit être pratiqué sans distinction de race, d'opinion politique, de sexe ou d'âge : c'est pourquoi il convient de s'abstenir de toute conversation ayant trait à ces sujets dans l'enceinte du Dojang ou des vestiaires.
- 2) Respect de l'hygiène (propreté corporelle, ongles courts).
- 3) L'absence totale de bijoux est nécessaire à la sécurité de chacun. Dobok et ceinture doivent être ajustés avec :
 - col blanc pour les grades keup
 - col rouge et noir pour les grades poom
 - col noir pour les grades dan
- 4) Il est strictement interdit de fumer, de flirter, d'embrasser ou de cracher dès lors que l'on revêt son dobok.
- 5) Il convient de saluer à chaque entrée ou sortie du Dojang.
- 6) S'il est présent, il convient de saluer le Taegeug en début et en fin de cours.
- 7) Il convient de saluer le Maitre ou le professeur en début et en fin de cours.
- 8) Il convient de saluer les assistants à partir du grade de 3^{ème} dan.
- 9) Il convient de saluer son partenaire au début et à la fin de chaque exercice.
- 10) Il convient de respecter l'ordre de placement dans les rangs en fonction du grade et à grade égal, de l'ancienneté de celui-ci.
- 11) Il est nécessaire de demander l'autorisation du Maitre ou du professeur pour s'absenter du cours (pour des raisons de respect, mais aussi de sécurité).
- 12) La ponctualité est une marque de respect envers le Maitre ou le professeur mais aussi envers ses partenaires et le TAEKWONDO ; aussi, les retards doivent être exceptionnels, dûment motivés, et il convient d'attendre l'autorisation du Maitre ou du professeur pour rejoindre les rangs.
- 13) De même, il convient, pour des motifs identiques, de rendre les documents demandés ainsi que les inscriptions dans les délais imparties.
- 14) Dans la mesure du possible, quand elles sont programmées, il convient de prévenir des absences aux cours à venir.
- 15) Les parents sont priés de s'abstenir de pénétrer dans l'enceinte du Dojang pendant les cours pour ne pas distraire les enfants.
- 16) Il est également souhaitable de leur part de ne pas interférer dans les décisions des jurys de passages de grades, ou des arbitres lors des compétitions.
- 17) Il convient, de la même façon, que les pratiquants se plient aux décisions des juges ou des arbitres. En cas de contestation lors des compétitions, il faut suivre le recours normal prévu par le règlement en vigueur.
- 18) Il convient de demander l'autorisation du Maitre ou du professeur pour aller s'entraîner chez un professeur extérieur à l'école.
- 19) Il est strictement interdit de dénigrer les autres Arts Martiaux ou d'autres pratiquants.
- 20) Il convient d'éviter de colporter ou de prêter attention aux ragots et bruits de couloirs.
- 21) Il convient d'éviter de communiquer verbalement pendant les cours ; au besoin, il convient d'attirer l'attention du Maitre ou du professeur en levant la main.
- 22) Chaque ceinture noire est tenu de présenter un projet pour son club, et pour l'école, ainsi que de respecter l'engagement ceinture noire qu'elle a signé.

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole de la Vague Bleue et gardé un double de ce règlement. Je m'engage formellement à le respecter sous peine de sanction ou d'expulsion de l'Ecole.

**SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ELEVE
(Et signature du représentant légal pour les mineurs)**

Pris connaissance le :